

**CLEVER CONNECT**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 703 600 euros  
Siège social : 14 rue Gaillon - 75002 Paris  
498 739 879 RCS Paris  
(la « Société »)

---

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2023

### Procès-Verbal des Deliberations

L'an 2023, le 15 novembre à 19h30 heures.

Les Associés de la Société se sont réunis par voie de téléconférence audiovisuelle en assemblée générale extraordinaire (**l'«Assemblée Générale Extraordinaire»**), sur convocation faite par le Président de la Société.

Chaque Associé a été convoqué par voie électronique en date du 3 novembre 2023.

Conformément aux stipulations statutaires, il a été établi une feuille de présence des associés présents et des associés votant par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire procède ensuite à la composition de son bureau.

Monsieur Marko Vujasinovic, préside la séance en sa qualité de Président de la Société (le "Président de Séance").

Madame Anne Perrin, acceptant les fonctions de "Scrutateur", est conduite à remplir lesdites fonctions.

Le bureau, ainsi constitué, désigne Monsieur Thomas Carsuzaa comme "Secrétaire".

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou ayant voté par correspondance possèdent ensemble 2 905 583 actions de la Société sur 3 703 600 actions (78,5 %) et que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint.

En conséquence le Président de Séance constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée:

- Dans le cadre du processus de certification du label ESG B Corp, changement de l'objet social dans les Statuts de la Société afin d'y modifier la mission de la Société et d'ajouter que la Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Les Associés reconnaissent que les documents requis leur ont été préalablement communiqués, et en particulier:

- L'ordre du jour de l'Assemblée
- Le texte des résolutions proposées

Les Associés reconnaissent la validité de la convocation et de la tenue de l'Assemblée.

TC  
w  
AB

La discussion générale est ensuite ouverte. Le Président de séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, la résolution suivante est mise aux voix.

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve, ainsi que l'exige la procédure d'obtention du label ESG B Corp, et pour mettre à jour la formulation de sa Mission, le changement de l'objet social des statuts de la Société comme suit :

Texte de l'Ancien Objet Social

### **“Article 3 - Objet Social**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toutes opérations commerciales et / ou financières se rapportant à la production audiovisuelle sous toutes ses formes par tout procédé et tout usage, la création, l'acquisition, l'édition, l'exploitation et la gestion de tout programme audiovisuel et pour tout support de communication actuel et futur et notamment télédiffusion, radiodiffusion, multimédia et / ou internet, en relation avec le thème des ressources humaines,
- Toutes opérations commerciales et / ou financières se rapportant à la création, l'acquisition, l'édition, l'exploitation et la gestion de toute activité de diffusion par tout moyen de communication sous toute forme actuelle et future et notamment télédiffusion, radiodiffusion, multimédia et / ou internet ainsi que sur la presse quotidienne ou magazine, en relation avec le thème des ressources humaines,
- La prise, l'obtention, l'achat, la location, l'exploitation, la cession, l'apport, la conception de tout brevet, licence, procédé, dessins et modèles, marques de fabrique, droits d'auteur se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini à savoir la diffusion et la production de programmes audiovisuels,
- La prise et la gestion de participation dans toute société ayant des activités de production, de diffusion, d'édition, de télédiffusion, de radiodiffusion, multimédia et / ou internet,
- Le développement, la maintenance et l'exploitation de services par internet en relation avec les ressources humaines, notamment une place de marché d'offres d'emploi,
- La vente de prestations de service et logicielles dans le domaine des ressources humaines,
- Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement aux objets ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser l'activité de la Société, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres, de droits sociaux, de fusion de société ou autrement.

La Société s'est fixée pour mission de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'emploi et l'accompagnement des candidats dans le processus de la recherche d'emploi (la « Mission »).

Texte du nouvel Objet Social

### **“ Article 3 - Objet Social**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toutes opérations commerciales et / ou financières se rapportant à la production audiovisuelle sous toutes ses formes par tout procédé et tout usage, la création, l'acquisition, l'édition, l'exploitation et la gestion de tout programme audiovisuel et pour tout support de communication actuel et futur et notamment télédiffusion, radiodiffusion, multimédia et / ou internet, en relation avec le thème des ressources humaines,

h AP  
TC

- Toutes opérations commerciales et / ou financières se rapportant à la création, l'acquisition, l'édition, l'exploitation et la gestion de toute activité de diffusion par tout moyen de communication sous toute forme actuelle et future et notamment télédiffusion, radiodiffusion, multimédia et / ou internet ainsi que sur la presse quotidienne ou magazine, en relation avec le thème des ressources humaines,
- La prise, l'obtention, l'achat, la location, l'exploitation, la cession, l'apport, la conception de tout brevet, licence, procédé, dessins et modèles, marques de fabrique, droits d'auteur se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini à savoir la diffusion et la production de programmes audiovisuels,
- La prise et la gestion de participation dans toute société ayant des activités de production, de diffusion, d'édition, de télédiffusion, de radiodiffusion, multimédia et / ou internet,
- Le développement, la maintenance et l'exploitation de services par internet en relation avec les ressources humaines, notamment une place de marché d'offres d'emploi,
- La vente de prestations de service et logicielles dans le domaine des ressources humaines,
- Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement aux objets ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe de nature à favoriser l'activité de la Société, le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, d'achat de titres, de droits sociaux, de fusion de société ou autrement.

La raison d'être de la Société est d'offrir à chacun des opportunités professionnelles qui lui correspondent (la "Mission").

La Société entend également générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités. Dans le cadre de cette démarche, le Président s'engage à prendre en considération :

(i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société,

et (ii) les conséquences de ses décisions sur l'environnement."

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'Assemblée des Associés, à l'unanimité.

## CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Fait à Paris,

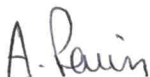
Le Président de Séance

Marko Vujasinovic



Le Scrutateur

Anne Perrin



Le Secrétaire

Thomas Carsuzaa

